

SAMSUNG

Galaxy S23 Series

**Du 17 février
au 31 mars 2023**

**C'est le moment de vous équiper
avec votre Galaxy S23**



Jusqu'à

150€

remboursés*

sur des accessoires
et objets connectés
achetés avec un
**Galaxy S23, S23+
ou S23 Ultra**

Jusqu'à 150€ remboursés sur des accessoires et objets connectés éligibles achetés avec un Galaxy S23 Ultra et jusqu'à 100€ remboursés sur des accessoires et objets connectés éligibles achetés avec un Galaxy S23 ou S23+. Voir conditions de l'offre au verso ou sur www.samsung.com/fr/offer. Visuels non contractuels. DAS Galaxy S23 tête : 0,963 W/kg, DAS tronc : 1,304 W/kg, DAS membres : 2,42 W/kg. DAS Galaxy S23+ tête : 0,766 W/kg, DAS tronc : 1,453 W/kg, DAS membres : 3,01 W/kg. DAS Galaxy S23 Ultra tête : 0,963 W/kg, DAS tronc : 1,398 W/kg, DAS membres : 2,95 W/kg. DAS Galaxy Watch5 44 mm 4G membres : 2,664 W/kg. DAS Galaxy Buds2 Pro tête : 0,231 W/kg.



COMMENT PARTICIPER A L'OFFRE « LANCEMENT GALAXY S23 SERIES »

CONDITIONS DE L'OFFRE

Du 17 février au 31 mars 2023, Samsung vous rembourse :

- jusqu'à 150€ sur un ou plusieurs accessoires et objets connectés éligibles achetés avec un Galaxy S23 Ultra (tous modèles, tous coloris) - jusqu'à 100€ sur un ou plusieurs accessoires et objets connectés éligibles achetés avec un Galaxy S23 ou S23+ (tous modèles, tous coloris)
- Offre valable uniquement sur les produits neufs et non reconditionnés achetés ou loués auprès d'un point de vente ou d'un site Internet (hors Marketplace⁽¹⁾).
- Jusqu'à 150€ ou 100€ remboursés par Galaxy S23, S23+ ou S23 Ultra acheté ou loué, dans la limite du montant d'achat du ou des accessoires et objets connectés Samsung éligibles.
- Retrouvez les accessoires et objets connectés éligibles (Galaxy Buds Live, Galaxy Buds Pro, Galaxy Buds2, Galaxy Buds2 Pro, Galaxy Watch4, Galaxy Watch4 Classic, Galaxy Watch5, Galaxy Watch5 Pro, SmartTag, SmartTag+, accessoires de charge, étuis et coques) sur www.samsung.com/fr/offer.
- Offre valable en France⁽²⁾ ou à Monaco, cumulable avec toute offre Samsung en cours portant sur les mêmes produits.

1 ACHETEZ OU LOUEZ VOTRE / VOS PRODUITS

Entre le **17 février et 31 mars 2023** inclus, achetez un ou plusieurs accessoires ou objets connectés éligibles à l'offre et achetez ou louez votre **Galaxy S23, S23+ ou S23 Ultra** (tous modèles, tous coloris).

- **Conditions de participation des consommateurs** : Une seule participation et un seul Galaxy S23, S23+ ou S23 Ultra accompagné d'un ou plusieurs accessoires ou objets connectés remboursés (sous réserve d'un achat dans la même enseigne, mais sans obligation d'achat simultané des produits) par compte Samsung, par RIB, par personne physique (même nom, même prénom, même adresse) domiciliée en France⁽²⁾ ou à Monaco.
- **Conditions de participation des professionnels éligibles à l'offre**⁽³⁾ : Une seule participation et jusqu'à 10 Galaxy S23, S23+ ou S23 Ultra accompagnés d'un ou plusieurs accessoires ou objets connectés remboursés (sous réserve d'un achat dans la même enseigne, mais sans obligation d'achat simultané des produits) par compte Samsung et par professionnel (même raison sociale, même RIB).

2 CONSTITUEZ VOTRE DOSSIER EN LIGNE

- Connectez-vous sur le site www.samsung.com/fr/offer au plus tard le **14 avril 2023** inclus et sélectionnez l'offre « **Lancement Galaxy S23 Series** ».
- Créez votre compte Samsung ou identifiez-vous si vous avez déjà un compte.
- Complétez le formulaire en ligne et chargez les éléments suivants :
 - **Une photo de la preuve d'achat ou de location** datée au plus tard du **31 mars 2023** (facture, ticket de caisse, contrat ou 1^{ère} facture de location) où apparaissent et sont entourés les références des smartphones / accessoires et objets connectés, la date et le prix. Dans le cas d'un achat en ligne, chargez également une copie de l'email de confirmation de commande ou une capture d'écran du récapitulatif de commande, sur lequel apparaissent la référence des smartphones / accessoires et objets connectés commandés, le nom du vendeur, le site internet sur lequel ont été commandés les smartphones / accessoires et objets connectés.
 - **La photo des étiquettes préalablement découpées sur les cartons d'emballage** de vos produits comportant le code-barres à 13 chiffres et le numéro IMEI à 15 chiffres ou le numéro de série commençant par Serial No (Assurez-vous que les éléments soient parfaitement lisibles).
 - **Une photo de votre RIB** où apparaissent vos coordonnées personnelles ainsi que vos IBAN et BIC⁽⁴⁾.
 - Si vous êtes un professionnel, en complément des éléments ci-dessus, chargez également **la photocopie d'un justificatif d'activité professionnelle** (inscription au RCS, extrait Kbis de moins de trois mois)
- Validez votre participation en ligne.
- Vous recevrez alors un email de confirmation de votre participation.

3 RECEVEZ VOTRE REMBOURSEMENT

Vous recevrez votre remboursement par virement bancaire dans un délai de 4 semaines à compter de la date de validation de votre dossier par Samsung, votre établissement bancaire pouvant mettre en moyenne 3 jours ouvrés pour le faire apparaître sur votre compte. Toute participation non effectuée sur le site www.samsung.com/fr/offer ou contenant tout élément illisible, incomplet, frauduleux, ne respectant pas les conditions de l'offre, ou envoyée après le 14 avril 2023 sera considérée comme non conforme et sera définitivement rejetée. En outre, en cas de tentative de fraude ou de fraude avérée, vous ne pourrez plus bénéficier de futures offres de remboursement de la part de Samsung pendant 3 ans.

⁽¹⁾ Une marketplace désigne une plateforme en ligne mettant en relation un vendeur tiers et des consommateurs en vue de la vente d'un produit.

⁽²⁾ A savoir la France métropolitaine (Corse comprise), les DROM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte) et les COM zone euro (Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin).

⁽³⁾ Est qualifié de professionnel, au sens de l'ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 « toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel ». Une seule participation par personne physique et morale justifiant d'une activité professionnelle (même justificatif) et n'ayant pas vocation à revendre les produits achetés. Le siège social doit se situer en France (Corse et DROM compris) ou à Monaco et l'effectif doit être de moins de 100 salariés. Voir les conditions dédiées sur www.samsung.com/fr/offer.

⁽⁴⁾ Votre établissement bancaire doit se situer sur le territoire d'un des pays membres de la zone SEPA (« Single Euro Payments Area ») incluant notamment l'Union Européenne. Sont membres de la zone SEPA (« Single European Payments Area ») tous les pays de l'Union européenne, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse, Monaco et Saint-Martin. Si vous êtes établi en DROM (COM zone euro), votre banque est susceptible de prélever une commission.

Toutes les dates sont exprimées suivant le fuseau horaire de la France métropolitaine. En participant à l'offre, vous acceptez que les informations collectées soient enregistrées et traitées par Samsung Electronics France et ses prestataires aux fins de la gestion de l'opération, dans les conditions décrites dans la Politique de confidentialité de Samsung <http://www.samsung.com/fr/info/privacy>. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à la finalité de ce traitement + 2 ans. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous avez également le droit de vous opposer aux traitements réalisés ou d'en demander la limitation. Vous pouvez exercer vos droits en faisant la demande sur <http://www.samsung.com/request-desk>.

Samsung Electronics France - SoPop - CS20003 - 6 rue Fructidor - 93484 Saint-Ouen Cedex.
RCS Bobigny 334 367 497. SAS au capital de 27 000 000 €.

SAMSUNG